



CHILLY-MAZARIN

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101615-20231127-023271121-0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres

en exercice : 35
Présents : 26
Représentés : 8
Excusé : 1

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de CHILLY-MAZARIN, dûment convoqué par la Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Rafika REZGUI, Maire.

PRÉSENTS : MME REZGUI, Maire, M. LACAMBRE, MME GY, M. PROPONET, MME LOYAU, M. CRUSE, MME GREMION, M. JANUS, MME RICCIARELLI, M. DELIANCOURT, MME LE PALUD, ADJOINTS ; M. SERRES, MMES BOUGE, MICHON, M. SOUSA, MMES YENKETRAMDOO, MORIEZ, MM. PAUDELEUX, RICCARDI, POLICE, DEBBI ; MME CINOSI-GIRARD, M. RIBEIRO-CAPITAO, MMES LACARRIERE-FARGES, BERNIER, M. FOURNIER FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

REPRÉSENTÉS :

MME NAOUM-GHAZIEFF POUVOIR A M. LACAMBRE
M. HAMONIC POUVOIR A MME GY
M. BOUKOUNA..... POUVOIR A M. PROPONET
MME HADJIAT POUVOIR A MME LOYAU
M. FERYN POUVOIR A M. CRUSE
MME TERRINE POUVOIR A MME GREMION
M. BOUCHE POUVOIR A MME CINOSI-GIRARD
MME LEANZA POUVOIR A MME LACARRIERE-FARGES

EXCUSE : J. RODRIGUES

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur **Samy DEBBI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

D232711-21

COMPTE-RENDU DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY (CPS).

N° D222305-21

OBJET : COMPTE-RENDU DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY (CPS).**RAPPORTEUR : MARIE-HELENE MICHON****NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**

L'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que : « *les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI* ».

Cette disposition a été appliquée pour cette année 2023, au mois de mai. C'est pourquoi il vous est proposé un compte-rendu pour la seconde fois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-39 relatif au compte-rendu fait au conseil municipal par les représentants de la commune à l'EPCI,

VU l'avis de la commission du Personnel, des intercommunalités et des affaires générales du 17 novembre 2023,

VU le compte-rendu au conseil municipal réalisé par les représentants de la commune au conseil communautaire,

D É L I B E R E

ARTICLE UNIQUE : DONNE ACTE à ses représentants au conseil communautaire du compte-rendu qui lui a été présenté.

Résultat du vote : UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Chilly-Mazarin, le 27 novembre 2023



**La Maire de Chilly-Mazarin,
Rafika REZGUI**

Compte rendu des conseillers communautaires

Ce compte-rendu est établi en application du règlement intérieur du Conseil municipal et de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « *les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI* ».

A) Les actions stratégiques

Un des intérêts de l'existence des communautés d'agglomération est de permettre aux communes de conduire leurs actions en concertation, dans les domaines où les interactions sont permanentes et où chacune serait désarmée face à l'ampleur des défis. Dans ce champ, la Communauté Paris-Saclay (CPS) a engagé plusieurs actions majeures.

- 1) L'avancée la plus importante est l'adoption par le conseil communautaire le 20 septembre 2023 du **Schéma directeur cyclable communautaire**, fruit de deux ans de travail.

Le nouveau schéma directeur vise à répondre à l'ensemble des besoins des cyclistes pour lever les obstacles et les freins à la pratique du vélo. Le premier objectif recherché est de tendre vers un territoire où il sera possible à terme de circuler à vélo sans jamais se sentir en danger. C'est aussi d'offrir un réseau continu sur l'ensemble du territoire, parfaitement imbriqué aux autres réseaux de niveau supra-communautaire et de niveau communal. Le programme d'actions pluriannuel 2024-2029 consiste à poursuivre le déploiement de l'armature cyclable intégrée au réseau cyclable régional, à renforcer l'offre de stationnement indispensable à la pratique cyclable et à construire un « écosystème vélo » global. Un dernier volet est consacré à l'innovation pour identifier les expérimentations à engager en ciblant de nouvelles technologies afin d'améliorer le réseau cyclable et d'optimiser sa gestion ainsi que son entretien.

Initiée dès 2021, la révision du schéma directeur cyclable communautaire a permis de faire émerger une démarche partenariale cohérente et coordonnée avec l'ensemble des communes du territoire dont certaines, comme Chilly-Mazarin, sont elles-mêmes engagées dans l'élaboration d'un plan vélo communal.

La définition de l'armature cyclable communautaire est adossée à un phasage de réalisation et une répartition de la maîtrise d'ouvrage. Cette proposition est le fruit de réflexions et de discussions entre l'ensemble des élus et techniciens référents « vélo » du territoire lors d'ateliers de travail. Elle prend en compte les différentes échelles d'intervention, la nécessité de desservir en priorité les zones d'emplois majeures, les gares et les établissements d'enseignement (lycées et campus).

- 2) La CPS a engagé des travaux pour définir une **Stratégie d'économie circulaire**

La CPS s'inscrit dans le référentiel défini par l'ADEME pour établir une stratégie d'économie circulaire du territoire. 7 axes sont identifiés pour lesquels des scénarii d'ambitions différentes ont été proposés :

- Gouvernance et exemplarité : Une démarche fondée sur une gouvernance élargie, l'exemplarité de la collectivité et la mobilisation des acteurs du territoire pour donner lieu à une véritable dynamique d'économie circulaire
- Alimentation : Une alimentation bio, locale, accessible à tous et peu génératrice de déchets
- Aménagement du territoire : Un secteur de la construction plus sobre en matières primaires et respectueux des milieux naturels
- Développement économique : Un accompagnement dédié des acteurs économiques du territoire de manière à faire émerger des initiatives innovantes d'économie circulaire
- Réemploi et réparation : Une incitation à consommer mieux et de manière plus sobre à travers le réemploi et la réparation des biens et produits afin de générer moins de déchets

- Déchets : Un territoire générant des déchets est optimisée et plus respectueuse de l'environnement et la valorisation privilégiée.
Un plan d'action par axe de travail est en cours d'établissement.

- 3) Le projet partenarial d'aménagement de la RN20¹ prévoit parmi ses actions la réalisation d'une **nouvelle entrée/sortie sur la déviation RN20, depuis la ZAE Vigne aux Loups.**

Les études de circulation ont montré l'intérêt de cet ouvrage qui permettra d'améliorer l'accès à la ZAE, tout en réglant des dysfonctionnements d'usage constatés dans ce secteur marqué par des voies actuellement en impasse, participant ainsi à l'amélioration de l'attractivité de la ZAE. L'Agglomération se rend propriétaire des terrains d'assiette nécessaires à la construction de cette bretelle, pour un prix d'achat des 3591 m² de surfaces nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage de 359 100 €.

- 4) La communauté d'agglomération s'est inscrite dans la perspective d'une **Opération de Revitalisation de Territoire** (ORT), dispositif de revitalisation des centres-ville créé par la loi de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, et par les lois dites Climat et résilience, et 3DS.

Ces opérations visent une approche territoriale durable et coordonnée des acteurs, y compris l'Etat, à travers un projet transversal pour l'habitat, l'urbanisme, le développement économique, le commerce, et les politiques sociales du territoire, favorisant la mixité sociale, le développement durable, la valorisation du patrimoine et l'innovation. Le développement du projet partenarial d'aménagement de la RN20 implique de bien coordonner le développement des centres-ville proches de cet axe structurant. Ces centralités apparaissent comme fragilisées, car elles ont subi une désorganisation liée à une attractivité et un phénomène de périphérisation vers la RN20 et Chilly-Mazarin est également concernée. C'est pourquoi la municipalité a décidé de s'inscrire dans la démarche d'élaboration de l'ORT proposée par la CPS.

Après une phase de diagnostic du volet Commerce et du volet Habitat, le conseil communautaire a décidé le 20 septembre de signer avant la fin de l'année une convention de préfiguration d'opération de revalorisation de territoire avec l'Etat, en vue d'engager un plan d'actions sur 6 ans, pour des secteurs d'intervention définis. Le contrat repose sur un projet global sur l'ensemble du territoire de l'EPCI, concernant nécessairement le centre-ville de la ville principal de l'EPCI signataire en l'occurrence Massy, et d'autres secteurs identifiés sur les villes volontaires au sein de l'EPCI, dont Chilly-Mazarin.

La stratégie d'aménagement commercial s'articule autour de 6 axes :

- Recentrer les implantations du commerce vers les centralités en maîtrisant la périphérisation et en intervenant sur le bâti,
- Favoriser la réimplantation activités alimentaires en centralités pour renforcer leur rôle de proximité et éviter la tertiarisation des linéaires,
- Encourager le déploiement de nouveaux services en centralité et travailler la complémentarité avec les pôles mobilités,
- Engager une rénovation de l'habitat pour freiner la paupérisation des centralités et renouveler l'attractivité du parc de logements,
- Adapter l'habitat aux usages contemporains en centralité (coliving, logements seniors, jeunes actifs, jeunes famille...),

¹ Le projet partenarial d'aménagement (PPA) pour la requalification de la RN20, qui associe le département, 3 communautés dont la CPS, 26 communes dont Chilly-Mazarin, la Région Ile-de-France, IDF Mobilités et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, vise à poursuivre la requalification urbaine, paysagère et économique de cet axe, optimiser son fonctionnement et le rendre multimodal.

- Renforcer les actions destinées à l'entretien et commerciale des centralités.

Le périmètre ORT comprend le centre-ville (avenue Pierre Brossolette jusqu'à la rue d'Effiat, avenue du Général de Gaulle, rue François Mouthon, avenue Mazarin) et la rue de Gravigny.

5) Optimisation du **Service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD)** et **mise en place du tri des biodéchets à la source**

La CPS a lancé, cet été, une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets incluant une collecte séparée et l'optimisation du service public de la gestion des déchets ménagers actuel pour 8 communes dont Chilly-Mazarin. Les pistes d'optimisation passent notamment par une réduction du nombre des collectes des ordures ménagères et les arbitrages devront être effectués pour le renouvellement du marché en 2025.

Cette étude permet aussi d'étudier les différentes solutions envisageables sur notre territoire pour proposer le tri à la source des biodéchets pour une mise en œuvre en 2025 au plus tard.

6) Point d'étape sur les avancées du **Syndicat mixte fermé Eau du Sud Francilien**

L'approvisionnement en eau potable du territoire de 22 des communes de la communauté d'agglomération est assuré par la société Suez via sa filiale Eau du Sud Parisien qui gère le Réseau Interconnecté Sud Francilien (RISF). Une démarche de constitution d'un syndicat mixte fermé, en vue de la maîtrise des outils de production et de transport du réseau RISF, a été engagée par Grand Paris Sud à laquelle se sont associées 3 autres EPCI (Val d'Yerres Val de Seine, Cœur d'Essonne et Grand Orly Seine Bièvre). Des négociations ont été menées en parallèle à l'automne 2022 avec Suez pour l'acquisition du réseau auxquelles l'agglomération Paris-Saclay et le département sont associés.

Le syndicat mixte fermé Eau du Sud Francilien a été créé au 1^{er} janvier 2023. En parallèle, les négociations engagées avec Suez se poursuivent, sous accord de confidentialité, sans résultats conclusifs aujourd'hui.

Les négociations portent sur la conclusion de 2 contrats distincts mais indissociables:

- 1 pour l'achat d'eau en gros couvrant les coûts de production d'eau et d'exploitation des usines
- 1 pour le rachat des outils de production et de transport du RISF

Elles se heurtent pour l'instant, à la vision partagée des coûts de production d'eau et à celle de l'estimation de la valeur du réseau.

B) Les interventions locales

La communauté d'agglomération intervient aussi **sur le territoire des communes**, pour des actions précises.

- 1) Elle a ainsi accordé **une garantie à hauteur de 50 % de l'emprunt souscrit par le bailleur ADOMA**, filiale du groupe CDC Habitat, dans le cadre de la reconstruction du foyer de 256 logements situés 33 rue de Launay.
- 2) Par ailleurs, elle assure désormais la **gestion du conservatoire de la ville**. Pour l'année 2022-2023 il y avait 501 inscrits au conservatoire dont 98 en danse.

La saison a été ponctuée de 45 événements et 7 jours de « portes ouvertes » (Apéro jazz, Concerts, Spectacles de danse...)

La Communauté d'agglomération 09_DE+091+219101615+20231127-023271121+0 travail en réseau avec les conservatoires d'Orsay et Longjumeau tout en maintenant son ancrage sur la ville :

- Classes Cham à l'école du Château
- Participation du conservatoire aux évènements de la ville (Vœux, Festival Républicain...) et poursuite du partenariat avec l'institut ImPro Valentin HAUY et plusieurs associations de la ville (CDJ, Cinéma Truffaut.... Signalons en dernier lieu sa participation, ce 11-novembre, à la cérémonie d'hommage au monument aux morts.

3) Les trophées des copropriétés rénovées de Paris Saclay Renov

Alors que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay a pour ambition d'**atteindre 3 000 logements rénovés par an au niveau BBC rénovation**, de nombreux propriétaires hésitent encore à se lancer. Pour faciliter la démarche, un guichet unique de la rénovation énergétique « Paris-Saclay Renov' » a été mis en place. L'objectif est de fluidifier et d'optimiser la qualité du parcours des usagers du territoire et ainsi de massifier la rénovation.

Les facteurs dissuasifs sont multiples : manque d'information, coûts, doutes... Pour ce qui est des logements en copropriété, initier de tels projets est d'autant plus complexe qu'il faut convaincre la majorité des copropriétaires des bénéfices des travaux. C'est pour déployer ces solutions à grande échelle que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay a rejoint le programme Rénovons Collectif. Dans le cadre de ce programme, **les Trophées des Copros Rénovées de Paris-Saclay** ont été lancés pour valoriser des exemples réussis et inciter d'autres copropriétés à mettre en œuvre un projet de rénovation énergétique globale.

Dix copropriétés réparties sur le territoire ont candidaté, détaillant les étapes suivies pour mener à bien l'opération, les travaux, les coûts, les subventions obtenues, etc. Parmi elles, **5 copropriétés de Chilly- Mazarin**.

Lauréate : la résidence les Côteaux à Longjumeau. De plus, 3 copropriétés du Domaine du Château ont eu le prix spécial du jury, notamment car leurs projets ont permis d'inciter les autres copropriétés du quartier à lancer des programmes de travaux également.

C) La représentation auprès de partenaires

La participation à la communauté d'agglomération donne aussi plus de poids à la commune vis-à-vis des partenaires extérieurs. Ainsi, une conseillère de Chilly-Mazarin participe à la commission consultative de l'environnement de l'aéroport Paris Orly au titre de la CPS.

La commission consultative de l'environnement de l'aéroport Paris Orly

Une commission s'est tenue le 9 juin dernier avec l'ordre du jour suivant :

- Bilan sur le Trafic aérien 2022 : toujours en dessous de 2018 mais s'améliore
- Bilan du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Il est à noter que le nombre de dérogations au couvre-feu est supérieur à tous les autres pays européens- la préfète s'est engagée à analyser les demandes de dérogations et regrette le nombre de dérogations obtenues en 2022. (153 demandes- 92 obtenues)
- Carte stratégique du bruit établies par la DGAC : Documents stratégiques point de départ du prochain PPBE. La préfète a refusé de faire voter les documents proposés, considérant que des précisions, demandées par les associations de défense des riverains, étaient nécessaires.
- Lancement d'une étude d'impact pour le futur PPBE/nouvelles restrictions d'exploitation : présentation du déroulé de cette étude d'impact.